Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213701634-20260707-47_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE
NAZELLES-NEGRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2026 | Séance ordinaire | Convocation du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NAZELLES-NEGRON, légalement convoqué, s'est assemblé à la grange de Négron sous la présidence de Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Maire,

Présents : M. FIGUEIREDO Fernando, Mme MICHEL Aurore, M. AVRIL Damien, Mme MARTIN-SANTACRUZ Elodie, M. BERTRAND François, Mme BREUSSIN Sylvie, M. VERRIER Jérôme, Mme PAREUX Sonia, Mme LACÔTE Fabienne, Mme HUE Marcelle, M. BOUCHER Benjamin, Mme BODIER Catherine, M. GUYON Christophe, Mme LE FUR Elise, M. MOREAU Yannick, Mme FRESNEAU Aline, M. PERROT Franck, Mme DALLET Claudine, Mme FLAGELLE Karine, Mme BEGUIN Cathy, M. LELEU Gérard, M. FOUGERON Franck, Mme GUYON Nathalie, Mme BODZIOCH Nathalie, M. KOMAN Jean-Claude,

Quorum : La majorité des membres en exercice sont présent,

Pouvoirs : M. LOPEZ Savinien à Mme FRESNEAU Aline,
Mme TRAVÉ Lionel à Mme BREUSSIN Sylvie

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude KOMAN

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

47/2026
CONSEIL MUNICIPAL
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Considérant que suite à l'installation du Conseil municipal le 28 avril dernier, celui-ci doit voter son règlement intérieur dans un délai de 6 mois,

Après en avoir délibéré (Pour : 19, Contre : 00, Abstention : 08),

Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Signé électroniquement par : Fernando FIGUEIREDO
Date de signature : 10/07/2026
Qualité : Nazelles-Negron - Maire